



Centre Jean Piaget | Séminaire interdisciplinaire | 2023

Photo: Ionna Berthoud-Papandropoulou

# Les troubles neurodéveloppementaux et des apprentissages

**Mercredi 15 mars**

**Les troubles neurodéveloppementaux : de l'enfant à l'élève; prise en charge dans le canton de Genève**

par Pierrick Dudognon, Chef du service de la pédagogie spécialisée et Joëlle Leutwyler, Cheffe adjointe du service de la pédagogie spécialisée, DIP, Genève

Dans le canton de Genève, la prise en charge des troubles neurodéveloppementaux est régie par un accord intercantonal et divers textes législatifs, réglementaires et institutionnels. Le principe cardinal de cette prise en charge est l'adoption de solutions individuelles aussi inclusives que possible, incluant la prise en charge ambulatoire par exemple en logopédie, par la présence d'enseignantes ou enseignants spécialisés en classe régulière pour soutenir un élève donné, ou la scolarisation de l'élève dans une structure de pédagogie spécialisée. Le service de la pédagogie spécialisée (SPS) est l'organisme d'octroi des mesures de pédagogie spécialisée. Il analyse toutes les demandes au sein de son unité clinique et rend les décisions d'octroi pour toutes ces mesures. Lors de la conférence du 15 mars, les diverses prestations de pédagogie spécialisée et les processus d'octroi seront présentés en lien avec le cadre institutionnel et politique genevois. Une réflexion sera par ailleurs esquissée sur les points positifs, les enjeux actuels et les points d'amélioration identifiés dans le canton de Genève.

